



POURCIEUX

La voix aurélienne

Bulletin municipal N°54

SOMMAIRE

Page 1

*Le printemps dans la
campagne*

Page 2

*Brèves de conseil
Protection du patrimoine
Etat civil*

Page 3

Le mot du maire

Pages 4 et 5

Budgets Communal

Page 6 et 7

*Vie scolaire
Voyage en Auvergne
Carnaval à l'école
Petite enfance
Rythmes scolaires*

Travaux au tennis

Page 8

*Agenda municipal
Environnement
Ciné la dernière séance*

Mairie de POURCIEUX
rue de l'Eglise
83470 POURCIEUX
tel : 04 94 78 02 05
fax : 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@wanadoo.fr
www.pourcieux.fr

Printemps 2013

18 mars 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de mettre en place une unité cynophile au sein de la police municipale. Il s'agit d'adjoindre au seul agent de police municipale de la commune, un auxiliaire canin qui aura été spécifiquement formé. L'agent de police municipale suivra une formation initiale de 6 semaines en Savoie dans un centre habilité à délivrer un diplôme de niveau 5.

L'intérêt de l'unité cynophile est de renforcer l'autorité et l'action de l'agent sur le terrain et contribuer ainsi à sa sécurité en intervention.

La policière municipale, Hélène Reiser mettra son chien à disposition de la commune par convention. La convention fixe les modalités financières de cette mise à disposition : frais de vétérinaire, alimentation, frais de garde, entraînements, etc, et établi la participation communale à : 2 200,00 € euro par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération avec 8 voix pour, une contre et 5 abstentions.

Le Conseil Municipal se termine sur une discussion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire propose aux élus de participer largement à ce dossier qui devra être finalisé avant le mois de juin.

8 avril 2013

Les comptes administratifs et les budgets votés au cours de cette séance sont détaillés pages 4 et 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations

suivantes :

-C.U.M.A. pour le remboursement de la consommation d'eau de la borne agricole, pour un montant de 1 350,48 €,

-Comité des Fêtes de Pourcieux, pour un montant de 6 000,00 €,

-La Prévention Routière, pour un montant de 150,00 €,

-L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, pour un montant de 250,00 €,

-Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté Collège Leï Garrus, pour un montant de 195,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des activités scolaires et périscolaires.

La création de cet emploi permettra entre autres le remplacement du personnel absent et facilitera la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondant.

le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de créer un accueil de loisirs du lundi 8 juillet au 9 août 2013 (sous réserve du nombre d'inscrits), selon les modalités annexées à la présente délibération, décide que toutes les dépenses seront prises en charge par la commune (transports, sorties, piscine, matériel pédagogique, personnel, etc), mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les dépenses et recettes au budget communal.



Protection du patrimoine

Les fleurs ont remplacé les bouteilles vides et autres débris, résultats d'un incivisme primaire. En attendant que les peintures soient refaites pour cacher d'autres dégradations, des grilles ont été posées pour protéger l'ancien lavoir communal couvert et donner l'image accueillante et propre qui sied au village.

Tout ceci a un coût supporté par les contribuables.

Il convient de rappeler une fois encore, qu'un arrêté municipal pris récemment par Monsieur le Maire, interdit la consommation de boissons alcoolisées dans le domaine public communal.

Merci pour votre sens civique.

Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin)

Ils ont vu le jour :

Axel, Léo, Tom BOCH né le 25/02/2013. Sarah, Lola, Alizé JOUBERT née le 03/03/2013. Marie, Ammy, Cécile DIALLO née le 07/03/2013. Valentino, Anotnio CANINO né le 9/03/2013. Djanny, Dominique, Hakim, Patrick SAÏDI né le 9/03/2013. Leïla RHRIB née le 3/04/2013.

Ils nous ont quittés :

Danielle ROBAUT décédée le 1er/03/2013, Raymond ALCADÉ décédé le 28/04/2013



Comme la plupart des collectivités, la commune de Pourcieux voit, au fil des années, diminuer ses capacités financières avec, d'une part, la baisse des dotations de l'Etat, des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional et, d'autre part, l'augmentation des dépenses communales induites par les transferts de charges non compensés et la disparition des services publics. A cela s'ajoute le tourbillon de réformes et de contraintes réglementaires qui amoindrissent notre autonomie dans la réalisation des projets pourtant nécessaires pour répondre aux besoins de chacun.

C'est dans ce contexte, qui nous oblige à définir des priorités, que le Conseil Municipal a voté avec prudence le budget primitif pour l'année 2013.

En matière de réformes, l'année 2013 sera marquée d'abord par le projet de nouvelle carte de coopération intercommunale. Pour notre territoire, le Préfet a proposé un périmètre issu de la fusion de trois communautés de communes actuelles regroupées autour des communes de Saint-Maximin, Brignoles et Garéoult.

Le Conseil Municipal de Pourcieux n'est pas favorable à ce regroupement qui se fera sur un territoire pas très cohérent, que ce soit sur le plan géographique, économique ou en matière de déplacements. Mais si ce regroupement forcé devait se réaliser, en 2013 ou 2014, soyez assuré que je mettrai beaucoup d'énergie pour que la commune y prenne toute sa place.

L'année 2013 verra aussi, à Pourcieux, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans la cadre de la refondation de l'école de la République.

L'intérêt des enfants de notre commune, leur réussite scolaire et leur bien-être sont des priorités pour le Conseil Municipal.

On constate que, sur le plan national, les résultats des élèves ne sont pas satisfaisants. Leur niveau est inférieur au niveau moyen des élèves européens et il se dégrade. La part des élèves en difficulté augmente. L'organisation actuelle du temps scolaire est un des facteurs qui contribue à cette situation. Cette réforme doit nous permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle permettra également de proposer aux élèves des activités périscolaires diversifiées (sportives, culturelles, artistiques,...).

Le Projet Educatif Territorial (PET), qui sera mis en place dès septembre, a été élaboré en parfaite concertation entre la commune, les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Il répondra de manière satisfaisante aux objectifs fixés par la loi, en mutualisant les moyens existants sur la commune (associations, personnel communal, bénévoles) et en développant les partenariats avec d'autres structures.

Je suis conscient que cette nouvelle organisation entraînera des changements dans le quotidien des familles, mais elle influera aussi sur l'organisation du travail des enseignants et des services municipaux. Une réunion d'information sera organisée dans les prochains jours pour informer les parents des élèves de ces nouvelles dispositions, en essayant d'apporter les meilleures réponses possibles à leurs éventuelles préoccupations.

Ce sont des adaptations importantes qui seront mises en place par tous, dans l'intérêt des élèves.

Cette année, le Conseil Municipal va aussi tout mettre en œuvre pour que les différents aménageurs privés terminent leurs travaux de voirie, afin que la commune prenne en compte la gestion de la voirie, des réseaux et des espaces verts dans l'intérêt de tous les habitants de notre village.

La lecture de ce 54ème numéro du bulletin municipal vous apportera des informations sur les décisions et les projets du Conseil Municipal, l'actualité des associations et de tous ceux qui œuvrent pour animer la vie locale, pour que Pourcieux conserve son dynamisme et son cadre de vie.

Jean-Raymond NIOLA.

Le Compte Administratif

Ce document, approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin, rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année précédente.

Véritable bilan financier de la commune, le Compte Administratif (CA) permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du Budget Primitif (BP), et la réalité de leur exécution.

Contrairement à un budget, qui doit être en équilibre (dépenses = recettes pour chaque section, fonctionnement et investissements), le Compte Administratif, qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

COMPTES ADMINISTRATIF 2012		RÉSULTATS de L'EXERCICE		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	
PRÉVU	1 067 446 €	1 067 446 €	1 156 686 €	1 156 686 €	
RÉALISÉ	978 561 €	996 964 €	870 943 €	764 067 €	
RESULTAT		18 403 €		-106 876 €	

Commune	RÉSULTATS D'EXÉCUTION		
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Fonctionnement	-18 339,05 €	18 402,60 €	63,55 €
Investissement	213 601,56 €	-106 875,56 €	106 726,00 €
Total	195 262,51 €	-88 472,96 €	106 789,55 €

Le résultat, malgré un excédent de recettes, se solde par un déficit de dépenses de 106 876 €.

Le Budget Primitif Commune

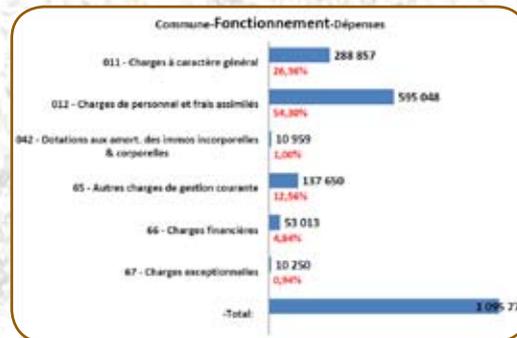
Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment la fiscalité directe locale.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

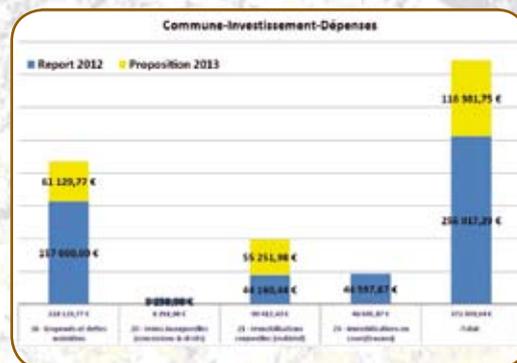
Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

FONCTIONNEMENT 1 095 776,00 €



INVESTISSEMENT 372 393,00 €



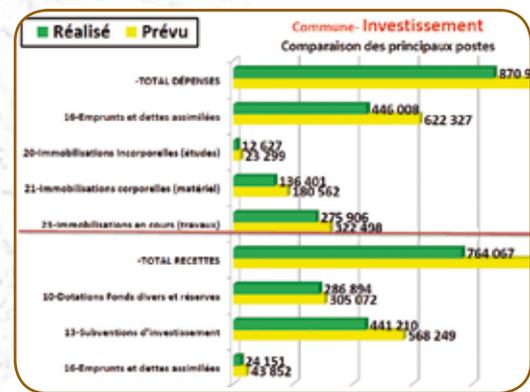
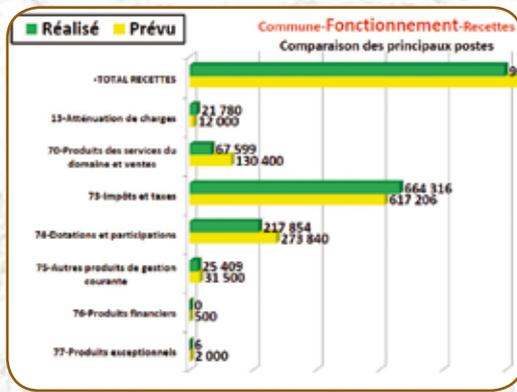
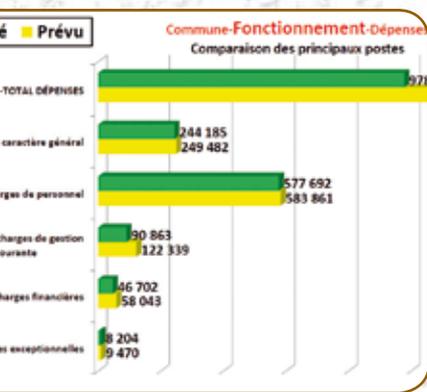
Le service de l'eau et de l'assainissement

Il s'agit d'un budget annexe qui regroupe les opérations liées à l'eau potable et à l'assainissement. La section de fonctionnement est conforme aux prévisions et dégage un excédent de 16 008,00€, la section d'investissement de 2 696,00€. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, malgré l'augmentation des charges et de la facturation, de maintenir en vigueur depuis janvier 2012.

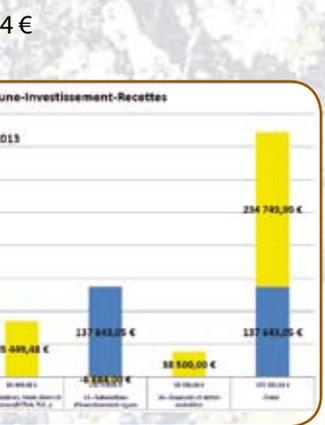
Le budget total du service de l'eau et de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 820 100,74 €.

- Section fonctionnement : 250 605,20€
- Section investissement : 569 495,54€

Les axes forts de ce budget 2013 : Sécuriser l'alimentation en eau potable par le remplacement d'une canalisation plus de 50 ans. Moderniser les réseaux de distribution par la suppression des canalisations en plomb en amont du réseau d'eau potable par la recherche active de fuites.



Le bilan de clôture du budget de fonctionnement de l'exercice 2012 est remarquablement équilibré en un contexte économique et financier difficile et le report d'un résultat de l'exercice précédent de 18 339,00€. En ce qui concerne le budget d'investissement, tous les postes de dépenses ont été contenus, le résultat de clôture de l'exercice 2012 est excédentaire, avec le report de l'exercice précédent.



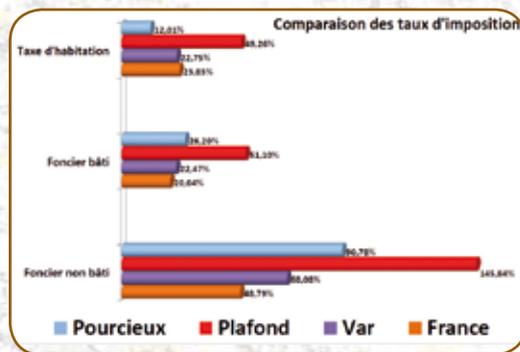
Fiscalité locale

Les 3 impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties) apportent des ressources aux différentes catégories de collectivités locales (commune, communauté de communes et département) qui votent indépendamment les taux d'imposition. L'impôt à payer comprend également une part qui revient à l'État pour couvrir les frais de gestion.

Pour la commune, l'ajustement modéré des taux de 2% n'est que le résultat du calcul entre le produit nécessaire à l'équilibre du budget et les bases d'imposition prévisionnelles. Le montant total attendu est de 482 840,00€, soit 32,89% du budget.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien (C.C.S.B.M.A.) assure différentes compétences, dont la petite enfance et l'élimination et la valorisation des déchets.

Le département (Conseil Général), présidé par le conseiller général du canton, a voté pour l'année 2013 une augmentation de 6 % de son taux d'imposition pour les propriétaires fonciers. Le Conseil Général assure des compétences, dont certaines lui sont obligatoires : l'action sociale, la gestion des routes départementales (comme l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village par la D423, la construction des giratoires aux intersections avec la DN7...), les transports scolaires (y compris l'installation des abribus).



Le budget d'investissement dégageant un excédent de 18 339,00€ du Canal de Provence, de maintenir les tarifs

4 € réparties comme suit :

Optimisation d'adduction principale, en service depuis 2008, de remplacer les anciens compteurs. Optimiser le rendement du

Dans un contexte économique défavorable qui a pour conséquence directe le gel des Dotations Globales de Fonctionnement (D.G.F.) de l'État et la baisse des subventions du Conseil Général (200 000,00 € en 2009, 120 000,00 € en 2012), le budget de la commune présenté par le Maire est très contraint, mais il permet de poursuivre les efforts en matière d'aménagement pour faire de Pourcieux un village toujours plus agréable à vivre et mieux équipé.

Les élèves des classes CP/CE1 de Mme Oller et CM1/CM2 de Mme Chapelle feront du 29 au 31 mai 2013 un voyage pédagogique « à la découverte du volcanisme ».

Cette balade éducative devrait leur permettre de visiter le Puy-de-Dôme au cours de la première journée. Le lendemain ils se rendront au parc de Vulcania et le troisième jour ils graviront les pentes du volcan de Lemptegy le matin, et visiteront le château de Murol l'après-midi.

Pour le financement de ce projet les représentants des parents d'élèves de l'école primaire communale proposaient, le samedi 23 mars, salle des fêtes, un repas préparé et servi par des parents. Ce fut un grand succès. Cent vingt convives purent apprécier un excellent aïoli confectionné suivant différentes recettes et de succulents gâteaux maison à profusion. Les enfants ont participé à l'animation de la soirée en présentant différentes figures de gymnastique.

Les autres sources de financement proviennent d'une contribution conséquente de la municipalité, des commerçants de Pourcieux, des bénéficiaires de la vente de cartes de vœux et d'une journée de vente de pain par les enfants. L'ensemble de ces participations réduit sensiblement la charge des parents, le coût résiduel est de 50 € par enfant.

Bon séjour dans le Massif central.



Après midi spécial, c'est carnaval

A l'école communale l'après midi du 26 mars a été consacré au carnaval.

Heureux, joyeux... Enfants, parents, enseignants... Maquillés, chapeautés, déguisés, «perruqués»... Après une parade autour de l'école, et avec un soleil complice, rendez-vous était donné devant la médiathèque.

Quelques ballons fugueurs ont annoncé le lâcher général dans le ciel de Pourcieux. Les enfants ont chanté leur ami Polichinelle, avant la bataille de confettis. Quel plaisir pour les petits de pouvoir affronter les grands dépourvus de munitions! Fiers et attendris dans leurs habits d'un après-midi, Coccinelle, Cléopâtre, Spider-man, Zorro, Pinocchio, les fées et leurs amis ont ensuite rejoint l'école pour déguster le goûter préparé par leurs parents...



Petite enfance



La Communauté de Communes «Sainte Baume Mont Aurélien» a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre de la future crèche à M. Nérin architecte, en début d'année.

Le coût global de ce projet est estimé à 550 000€ financé par la Communauté de Communes et La CAF du Var; Le terrain et la viabilisation étant mis à disposition par la commune de Pourcieux. Les travaux devraient commencer en septembre pour une ouverture à la rentrée 2014.

Cette structure de 12 places a pour objectifs :

- d'offrir un accueil de proximité de qualité aux

enfants de la commune ou de l'intercommunalité dont les parents travaillent sur le bassin aixois.

- de libérer les 7 places actuellement réservées aux enfants de Pourcieux sur la crèche de Pourrières.

- d'anticiper la demande de place en crèche résultant de la construction de nouveaux programmes immobiliers sur la commune.

- de créer des locaux sécurisés et adaptés à la mise en oeuvre d'un projet éducatif et pédagogique.

- de bénéficier d'un bâtiment basse consommation et sain d'un point de vue écologique.

Rythmes scolaires

M. le Maire et le Conseil Municipal, en concertation avec Mme la directrice de l'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les acteurs du temps scolaire, ont choisi d'appliquer le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires dès la rentrée scolaire prochaine.

Sur les trois temps scolaires (journée, semaine, année), le décret n'intervient que sur les deux premiers. La question de l'organisation du temps scolaire à l'année, c'est-à-dire la question de la longueur et de la répartition des vacances, n'est pas encore à l'ordre du jour. Le décret ne modifie que l'organisation du temps scolaire hebdomadaire et journalier.



Quels seront les changements par rapport à la situation actuelle ?

Depuis 2008, les élèves du primaire ont 24 heures de classe réparties sur une semaine de 4 jours (8 demi-journées).

Le décret du 24 janvier 2013 prévoit de conserver 24 heures de classe, mais de retourner à la semaine des 4,5 jours (9 demi-journées).

En outre :

la journée d'enseignement devra être de 5 heures 30 maximum.

- la demi-journée d'enseignement devra être de 3 heures 30 maximum.

- la pause de midi ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Pour résumer, il s'agit de transférer sur le mercredi matin 3 heures à 3 heures 30 de temps scolaire prélevé sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Ce faisant, cette réforme des rythmes scolaires n'ajoute pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également le temps de chaque journée en augmentant et diversifiant le temps d'activité périscolaire.

En effet, les élèves ne resteront pas moins de temps à l'école qu'actuellement (ils seront toujours pris en charge à l'école jusqu'à 16h30), mais ils y consacreront moins de temps par jour à des activités d'apprentissage scolaire et plus de temps à des activités périscolaires.

Le temps scolaire transféré sur le mercredi matin devra être remplacé les lundi, mardi, jeudi et vendredi par :

- des temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) organisées en groupes restreints d'élèves (ces activités devront être organisées par les enseignants).

- des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) d'éducation artistique, culturelle et sportive (ces activités devront être proposées par la commune).

- Un emploi du temps est en cours d'élaboration, il sera définitif après une vaste concertation avec les parents.

Il tiendra compte de l'âge et des affinités des élèves concernant les activités proposées.

En ce qui concerne le mercredi, les besoins des parents vont être également recensés.

En fonction du résultat des concertations, une éventuelle mise en place d'un service repas est à l'étude, de même que l'organisation d'un centre aéré.

Un mur d'entraînement pour le tennis

Les employés municipaux Yvon Abélard et Stéphane Tenot construisent un mur d'entraînement sur le court de tennis municipal. Le mur sera surmonté d'un grillage d'un mètre cinquante.

Le club de tennis local bénéficiera donc très prochainement d'un outil complémentaire au travail de groupe, permettant de travailler la régularité, le toucher de balle et la technique.



Agenda Municipal

C.C.F.F. DE POURCIEUX :
SAMEDI 25 MAI
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LA
SALLE DES FÊTES

SAMEDI 1ER JUIN
JOURNÉE DES ASSOCIATIONS
ET FÊTE DU SPORT À LA SALLE
DES FÊTES

Comité des fêtes

VENDREDI 17 MAI :
CONCOURS DE BOULES 2X2
ÉQUIPES CHOISIES
SAMEDI 1ER JUIN :
CONCOURS DE BOULES 2X2
ÉQUIPES CHOISIES
DIMANCHE 2 JUIN : VIDE
GRENIERS INSCRIPTIONS ET
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS
DE MME GUYON
04 94 780 07 33
06 49 86 71 78

Fête du village

DU JEUDI 11 JUILLET AU
DIMANCHE 14 JUILLET INCLUS
JEUDI 11/07 À 20H30
CONCOURS DE BOULES 2X2
ÉQUIPES CHOISIES

Vendredi 12 Spectacle
sur la Place, retraite aux
flambeaux

Samedi 13
Loto, Spectacle de dan-
seuses et soirée neige
animés par un DJ.

Dimanche 14
12h30 Aioli sur la place

20h00 Lasagnes sur la
place et animation par
un DJ.



Pourcieux terre verte.

Le village est souvent cité en exemple pour son respect de l'environnement, comme l'illustre une récente émission de FR3.

L'eau est une ressource précieuse qui doit être protégée.

La commune est engagée dans un dispositif de réduction de l'usage des pesticides avec notamment, dès cette année, la mise en œuvre de pratiques de désherbage alternatif. L'objectif est la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec une finalité de «zéro phyto».

Depuis 2002, la commune s'est équipée d'une station d'épuration biologique des eaux usées par filtres plantés de roseaux. L'eau est assainie avant son rejet dans le cours de l'Arc sans l'utilisation de procédés plus ou moins chimiques dont certains sont nocifs pour l'environnement. La station fonctionne de manière très satisfaisante avec des résultats largement supérieurs aux normes. L'autre avantage de cette station d'épuration biologique est la réduction des coûts de fonctionnement. Les travaux d'entretien sont sommaires. Il n'y a pas de contrat d'entretien ou de suivi par une entreprise externe.

D'autre part, en partenariat étroit avec la cave coopérative et les caves particulières, la commune travaille sur un projet de construction d'une aire pour le traitement de leurs effluents : produits phytosanitaires, rejets d'eau de caves et de lavage des machines à vendanger. Cette gestion collective permettra à terme d'impacter sensiblement la qualité de l'eau en limitant les risques de pollution accidentelle.



Dans le courant du mois de mai la télévision devrait revenir au village pour faire une émission sur les filtres plantés de roseaux (station d'épuration), dans l'émission «Vaqui3».



La dernière séance

Le cinéma rural itinérant a été créé sur la commune en 1996, en collaboration avec Ciné 83, qui est partie intégrante de la Fédération des Oeuvres Laïques du Var (FOL).

Depuis cette date les films sont projetés en système argentique (bobines de 35 mm) avec un matériel itinérant. Les projections ont toujours été régulières et le choix des films relativement facile avec bien souvent des films à l'affiche nationale pour le plaisir de tous.

Si la participation des spectateurs étaient conséquente les premières années, avec l'ouverture de grandes salles sur la zone commerciale de Plan de Campagne, et depuis peu à Saint Maximin, cette participation a fortement diminué.

Depuis plusieurs mois, le choix des films est de moins en moins possible et bien souvent imposé par les réalisateurs, qui pour des raisons de coûts et de qualité, préfèrent monter leurs films en numérique plutôt qu'en argentique.

La mise en place d'un matériel numérique reviendrait à 80 000 € et cette charge financière est trop importante pour notre commune aux vues du nombre de personnes qui viennent assister aux séances de cinéma. Le Conseil Municipal a donc décidé de suspendre les séances de cinéma et recherche une autre façon de procéder afin que le cinéma reste un art accessible à Pourcieux.